

Programme de législature 2010-2013

Un canton à transformer ensemble

Dessine-moi le canton de demain...

Redresser les finances cantonales, repenser l'Etat, transformer le canton: tels seront les points forts de la présente législature. Avec pour horizon un canton qui fonctionne comme une seule agglomération, un canton doté de structures efficaces, avec un statut reconnu de pôle international de la microtechnique, un canton autonome sur le plan énergétique, avec un tissu économique renforcé, des mécanismes de réinsertion professionnelle plus efficaces, le tout avec une fiscalité plus attractive. Pour y parvenir, plus de 100 mesures ont été inscrites dans la feuille de route du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui au Château de Neuchâtel, le Conseil d'Etat in corpore a présenté aux différents partenaires son Programme de législature 2010-2013 accompagné du plan financier, adoptés le 21 octobre. Les lois d'organisation respectivement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat prévoient un délai d'une année depuis l'entrée en fonction du gouvernement pour présenter un programme de législature. Dès son entrée en fonction, le Conseil d'Etat a décidé de prendre des mesures rapidement et de présenter son programme de législature à l'automne au Grand Conseil, conjointement au budget 2010.

Nous transformer pour être plus forts

Le Conseil d'Etat a la volonté de repenser le canton et de transformer l'Etat autour de quatre grands axes : doter le canton de structures nouvelles, repenser l'Etat dans son rôle et son fonctionnement, revoir les relations qu'il entretient avec ses partenaires et mettre en place une politique extérieure beaucoup plus active.

Frappé de plein fouet par la crise économique et financière, le canton de Neuchâtel est aujourd'hui en situation de grande fragilité : augmentation constante de l'appauvrissement de la population, croissance des dépenses de l'aide sociale, dégradation rapide des rentrées fiscales des personnes morales et stagnation des recettes des personnes physiques. Sur le plan financier, l'Etat a atteint la limite.

Si la nécessité d'une transformation n'est pas nouvelle, il faut aujourd'hui aller plus loin, plus rapidement.

Le canton est déjà vécu aujourd'hui comme une agglomération. Mais il faut encore l'organiser administrativement comme tel en créant une seule entité basée sur un nombre réduit de communes, capables de fournir des services de proximité efficaces.

En effet, en 2007, les dépenses en francs par habitant du canton et des communes neuchâtelaises (15.600 francs par habitant) sont largement supérieures à la moyenne des cantons et des communes suisses, avec un écart de plus de 1.000 francs. Le Conseil d'Etat entend rapprocher les dépenses du canton de la moyenne suisse. Les prestations des collectivités publiques neuchâtelaises sont souvent assurées par un trop grand nombre d'acteurs, sources de coûts parfois considérables. C'est pourquoi le Conseil d'Etat souhaite désormais que chaque prestation soit examinée selon des impératifs stricts. Les relations qui existent entre l'Etat et ses partenaires seront également passées en revue. Après analyse, chaque partenariat fera l'objet d'un contrat de prestations.

Mais cela passe aussi par une maîtrise nouvelle de la situation financière permettant de résorber un déficit structurel de l'Etat évalué à 90 millions de francs et d'assurer le financement des grands projets de notre canton, dont le coût peut être estimé à quelque 60 millions de francs par année. Le plan financier fixe ainsi l'objectif du redressement durable de nos finances à quelque 150 millions de francs, un objectif qui devrait être atteint d'ici à 2016.

Développer le canton de Neuchâtel

Le développement du canton de Neuchâtel dépasse le cadre limité d'une législature. Il est pensé dans la durée et structuré sur la base de quatre priorités: économie et croissance, formation et recherche, social et santé, transports, environnement et territoire.

En matière économique, le Conseil d'Etat a notamment la volonté de développer la croissance et l'attractivité économiques du canton en soutenant la création d'emplois suffisamment rémunérés et en élargissant le marché aux emplois moins qualifiés. La fiscalité des entreprises fera également l'objet d'une révision.

Dans le domaine de la formation et de la recherche, le Conseil d'Etat entend procéder à une redéfinition des objectifs de l'école obligatoire et postobligatoire, intensifier la collaboration avec les entreprises formatrices et renforcer la collaboration avec les Hautes écoles.

Dans le domaine social et santé, les priorités du gouvernement sont de recentrer l'aide sociale sur ses missions premières et de réorganiser l'insertion des jeunes en mettant en place un pôle unique de réinsertion.

Par ailleurs, en matière de mobilité et de territoire, l'objectif du Conseil d'Etat est de finaliser toutes les études préparatoires afin de réaliser le TransRUN avant 2015 et de faire reconnaître la H20 comme route nationale. L'accent sera mis aussi sur le développement d'énergies renouvelables et l'encouragement des économies d'énergie.

Enfin, le gouvernement veut renforcer les relations extérieures en travaillant de manière plus proactive. Un accent premier sera mis sur la Confédération et des liens de partenariats seront en outre développés avec d'autres cantons et régions, comme l'Arc lémanique, l'Arc jurassien, le Seeland et la France voisine.

La feuille de route qui accompagne le Programme de législature contient ainsi plus de 100 mesures, dont la plupart devraient être réalisées d'ici à 2013.

Réussir le canton de demain ensemble

Pour le Conseil d'Etat, le concours de toutes et tous est nécessaire pour parvenir à réinventer le canton et à transformer l'Etat. C'est donc autour de ces objectifs que le gouvernement souhaite que tout le canton de Neuchâtel se fédère, afin de travailler ensemble, en partenariat. Un partenariat avec tous les élus et toutes les élues, avec

l'ensemble des collectivités publiques, des partenaires sociaux et de la population, dans la confiance, la volonté et la cohésion.

- **Le Programme de législature 2010-2013 et son plan financier est disponible sur www.ne.ch/ProgrammeLegislature**

Neuchâtel, le 28 octobre 2009